

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19155 - 74ÈME ANNÉE

Conférence SIDELEC-FNCCR : comment produire 100 % de l'électricité à partir des énergies renouvelables en 2030

Le SIDELEC et la FNCCR organisaient hier à Saint-Denis une conférence sur le thème de la transition énergétique. L'objectif des institutions est d'arriver à une autonomie énergétique sur le plan électrique d'ici 2030. La participation de délégations venues de France et de la Guadeloupe a permis un échange sur les pratiques et les projets. Après cette conférence, le SIDELEC a signé une convention avec la Région pour le financement de 250 bornes de recharge pour voiture électrique, et de lampadaires.

Deux événements relatifs à l'énergie se sont déroulés hier à Saint-Denis. Au siège de la Région Réunion hier après-midi, le SIDELEC a signé une convention avec la Région pour financer 250 bornes de recharge pour voiture électrique et des lampadaires alimentés par de l'électricité fabriquée à partir du soleil. Précédemment, le Syndicat d'électricité de La Réunion (SIDELEC) et la Fédération nationale des collectivités concédantes et des régies (FNCCR) ont organisé à l'hôtel Créolia de Saint-Denis une conférence sur la transition énergétique.

Cette rencontre a vu la participation de nombreux élus ainsi que de délégations venues de France, et de la Guadeloupe. Étaient notamment présents la Commission nationale de régulation de l'énergie (CRE), ainsi que le Syndicat mixte d'électricité de la Guade-

loupe (SyMEG) et celui de la Martinique. Des entreprises privées avaient également répondu à l'invitation dont EDF, qui détient le monopole du transport et de la distribution de l'électricité à La Réunion et dans les autres îles appelées dans le jargon des électriciens « Zones non interconnectées, ZNI ». La conférence s'est structurée autour de deux tables rondes : « Quel mix de production énergétique pour les zones non interconnectées aux réseaux électriques métropolitains ? », « Des usages énergétiques en mutation dans les ZNI : efficacité énergétique, mobilité propre, éclairage public... ».

L'exemple de Sainte-Suzanne

Lors de la conférence de presse qui a suivi, Maurice Gironcel, président du SIDELEC Réunion, a déclaré que les débats ont notamment porté sur les objectifs fixés à La Réunion en termes de transition énergétique et de climat. Il s'agit d'arriver d'ici 2030 à l'autonomie énergétique électrique. Comme l'a rappelé au cours de la seconde table ronde Alin Guézelot, président de la SPL Énergie, c'est aussi l'objectif de Didier Robert, président de la Région Réunion. Pour y arriver, il a été notamment question des outils en termes d'éclairage public, a précisé Maurice Gironcel. Le président du SIDELEC Réunion a sou-

ligné que c'est la première fois que la FNCCR vient à La Réunion. La délégation visitera aujourd'hui Sainte-Suzanne, ville à énergie positive, qui produit grâce aux énergies renouvelables pour 35000 habitants soit plus que sa population. Maurice Gironcel a annoncé qu'avec les nouvelles éoliennes qui seront construites par Cadran, Sainte-Suzanne sera en mesure de fournir de l'électricité pour 45000 habitants. Il a également rappelé que le président du Département a accompagné le SIDELEC à travers le versement d'une subvention de 2 millions d'euros.

Xavier Pintat, président de la FNCCR, a précisé que son institution représente les collectivités concessionnaires dans l'électricité, gaz, chaleur... notamment l'éclairage public et le numérique. Il a salué la qualité des tables rondes.

« La technique évolue pour la transition énergétique », a-t-il dit, « ce sont des défis à relever qui nécessitent la mobilisation de tous ». D'où l'importance d'une collaboration entre les SIDELEC et la Région. Il a noté « beaucoup de choses très intéressantes dans le SIDELEC Réunion » et « des atouts La Réunion en matière d'énergies renouvelables ».

Le problème du stockage

Albert Elatre, président du SY-

MEG (Guadeloupe) a relevé que « l'expérience de La Réunion converge avec ce que nous répétons chez nous ». Il a souligné que « le souci est l'intégration de l'énergie intermittente sur le réseau ». « La solution du stockage fait que le coût de l'énergie renouvelable revient très cher, 230 euros le mégawatt », a-t-il indiqué. Aujourd'hui, le coût de production à partir du photovoltaïque arrive au niveau des anciennes techniques, mais c'est le stockage qui est la source d'un prix trop élevé. « La flexibilité des énergies renouvelables doit permettre de produire de l'énergie à un coût raisonnable », a-t-il affirmé, « car il faut arriver que cela soit vertueux ». En effet, sans cette baisse du coût, c'est le contribuable qui doit compenser.

Rappelons que la question du stockage vise à lisser l'insertion dans le réseau géré par EDF de l'électricité provenant de ressources intermittentes comme le soleil ou le vent. EDF a fixé une limite : si la part des énergies renouvelables dépassent 35 %, alors le surplus est déconnecté de son réseau.

Guy Hourcacie, président du Syndicat de la Nièvre, a insisté sur le partenariat entre son institution créée en 1946 et le SIDELEC Réunion. Ceci permet à la structure réunionnaise de bénéficier de savoir-faire déjà testés qui pouvaient être appliqués à La Réunion. « Mafate sera un vrai laboratoire où beaucoup de choses

seront testées ». Ces expériences provenant d'un fonds national dans la région la plus isolée de La Réunion bénéficient d'un soutien de 15 millions d'euros sur 5 ans

M.M.

Guadeloupe : pas de biomasse importée car l'autonomie, c'est l'autonomie

Les Guadeloupéens ont refusé le projet visant à importer de la biomasse pour alimenter une centrale thermique. Ils considèrent en effet que l'autonomie, c'est produire ce que l'on consomme ce qui suppose qu'il n'y a pas d'autonomie si on importe des sources d'énergie. De quoi faire réfléchir quand on sait qu'à La Réunion, Albioma veut importer du bois pour remplacer le charbon dans ces centrales thermiques.

Albert Elatre, président du SYMEG, a évoqué le projet de centrale biomasse-bagasse en Guadeloupe. Implantée sur l'île de Marie-Galante, elle devait initialement fournir une puissance de 12 mégawatts. Mais la Guadeloupe ne possède pas la ressource nécessaire pour fournir la biomasse nécessaire. Cela supposait donc des importations. Par ailleurs, le câble reliant Marie Galante à l'île principale de la Guadeloupe est sous-dimensionné pour y envoyer le courant produit à Marie-Galante.

C'est la question de l'importation qui a suscité le plus d'opposition. En effet, pour les Guadeloupéens, l'autonomie énergétique, c'est être capable de produire uniquement à partir de la ressource disponible dans le pays. Cela signifie pas d'importation. En conséquence, le propriétaire de la centrale a dû revoir son projet à la baisse. La centrale servira donc principalement à fournir de la vapeur pour l'usine sucrière de Marie-Galante, et la biomasse produite sur place et la bagasse seront suffisantes pour remplir cet objectif.

Rappelons qu'à La Réunion, Albioma, principal producteur d'électricité à La Réunion, compte remplacer le charbon de ces centrales thermiques par de la biomasse. Eu égard à la technologie utilisée, la biomasse produite à La Réunion ne suffit pas. Albioma veut donc faire venir du bois depuis plusieurs milliers de kilomètres, et le transporter par camion jusqu'à ses centrales. Ceci contribuera à augmenter les émissions de gaz à effet de serre, et maintiendra La Réunion sous la dépendance d'importations pour sa production d'électricité.

En Guadeloupe, l'accent est mis sur la valorisation maximale des sources d'énergie locales. Des recherches sont en cours pour augmenter la production d'électricité à partir de la géothermie.

M.M.

In kozman pou la rout

« Fam i kontant pa zèrbaz »

D'après sak i di sa in kozman demoun La Guadloup solman sanm pou moin sa in kozman i pé intèrès in pé tout demoun dann tout péi. Pou kosa mi di sa ? Pars konm zot i koné bann bononm lé mizojine-in pé lé riskab parl rasism antifanm... Donk zot i yèm bien tir défo dsi bann fanm. Lé vré sak mi di la ! Mé oplis i sava, oplis bann santiman bann bononm i prête sa bann fanm, zot osi zot i gingn lo mèm viris. Lé normal pars otan lo momon i fé lédikasyon son bann fiy, otan li fé lédikasyon son bann garson d'après son prop santiman ali. Son garson li va di : i fo ou i gingn in bon boulo sansa out fam va mète trin-onz. Son fiy èl va dir : i fo ou néna in bon boulo pou pa z'ète sou la koup in bononm (di andsou : konm moin lété sou la koup out papa !). Alé ! Mi kite azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van. Sipétadyé !

Edito

8 ans pour 1 lycée au lieu de 3 ans pour 2 lycées : en arrière toute avec la Région Réunion

L'application des premières lois de décentralisation a confié la responsabilité de la construction des lycées aux Régions. A La Réunion, sous l'impulsion de Pierre Lagourgue, Camille Sudre, Margie Sudre et Paul Vergès, la collectivité a saisi cette compétence pour lancer un grand plan d'équipement dans ce domaine. Le nombre de lycées a ainsi quasiment triplé, passant de 16 à 44, soit un rythme de deux lycées tous les trois ans. La construction de ces établissements a donc démocratisé l'accès aux savoirs, elle a également donné lieu aux premières réalisations à grande échelle de

construction Haute qualité environnementale (HQE), car ces lycées s'inscrivaient dans l'objectif de l'autonomie énergétique totale pour 2025.

Mais depuis 2010 et le choix de Gilbert Annette de faire perdre l'Alliance pour faire gagner la liste UMP conduite par Didier Robert, ce secteur a subi un très net coup d'arrêt. En effet, le dernier lycée inauguré datait jusqu'à hier de 2010. Ce fut quelques semaines après les élections régionales l'occasion d'une opération de communication de la nouvelle majorité, qui n'avait pas daigné inviter Paul Vergès et les élus responsables de cette réalisation. Ce coup d'arrêt a eu un impact dans de nombreuses entreprises, et il est une des causes de la crise du BTP qui est à l'origine de la suppression de 10.000 postes sur 27.000 depuis que Didier Robert est au pouvoir. Or, quand ce dernier a pris la présidence de la Région, trois autres lycées étaient en cours de programmation : un dans le Nord, un dans

l'Ouest et un dans le Sud. Cela voulait dire du travail assuré pour des artisans pendant près de 4 ans. Or, la Région n'a été capable au cours de ces 8 dernières années de ne construire péniblement qu'un seul lycée, quelle régression !

Ainsi, l'inauguration d'hier d'un nouveau lycée à Saint-Denis ne doit pas faire oublier cet important recul. Il signifie que dans le domaine de l'éducation, la priorité n'est pas d'investir dans du durable, mais d'utiliser cette compétence pour faire du clientélisme comme le montre le plan de distribution de bons d'achat de 500 euros pour des ordinateurs offerts aux familles des nouveaux élèves en lycée ou en CFA. Au rythme de plusieurs millions d'euros par an, il y avait de quoi construire facilement deux lycées en s'appuyant sur les financements européens pour compléter l'engagement de la Région. De plus, ce flux d'argent public a essentiellement bénéficié à la grande distribution capable de limiter leur marge à 20 euros sur ce type de produit, quand un magasin d'informatique doit préserver 100 euros de marge. Des dizaines de sociétés de ce type ont dû fermer car les bons d'achat de la Région ont totalement saturé le marché.

Avec un tel bilan, il est temps pour une nouvelle politique en rupture avec ce clientélisme désastreux, digne d'une époque que beaucoup croyaient révolue.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Article de Salim Lamrani publié dans l'Humanité du 5 novembre

50 vérités sur les sanctions économiques des Etats-Unis contre Cuba

Pour la vingtième-septième année consécutive, l'Assemblée générale des Nations unies a unanimement condamné l'état de siège imposé par Washington à la population cubaine.

1. Les premières sanctions économiques ont été imposées à Cuba en 1960 par l'administration républicaine de Dwight D. Eisenhower, officiellement en raison du processus de nationalisations entrepris par le gouvernement révolutionnaire de Fidel Castro.

2. En 1962, le gouvernement démocrate de John F. Kennedy a appliqué des sanctions économiques totales contre l'île.

3. L'impact a été terrible. Les Etats-Unis ont en effet toujours constitué le marché naturel de Cuba. En 1959, 73 % des exportations se faisaient vers le voisin du Nord et 70 % des importations provenaient de ce territoire.

4. Désormais, Cuba ne peut rien importer ou exporter aux Etats-Unis. Depuis 2000, suite aux pressions du lobby agricole étasunien qui cherchait de nouveaux marchés pour ses excédents, La Havane est autorisée à acheter certaines matières premières alimentaires, à des conditions draconiennes.

5. La rhétorique diplomatique pour justifier le durcissement de cet état de siège économique a évolué au fil des ans. Entre 1960 et 1990, les Etats-Unis ont d'abord évoqué le cas des expropriations de ses entreprises pour justifier leur politique hostile vis-à-vis de La Havane. Ensuite, Washington a évoqué tour à tour l'alliance avec l'Union soviétique, le soutien aux guérillas latino-américaines en lutte contre les dictatures militaires et l'interven-

tion cubaine en Afrique pour aider les anciennes colonies portugaises à obtenir leur indépendance et à la défendre.

6. En 1991, suite à l'effondrement du bloc soviétique, les Etats-Unis, au lieu de normaliser les relations avec Cuba, ont au contraire choisi d'accroître les sanctions en invoquant la nécessité de rétablir la démocratie et le respect des droits de l'homme.

7. En 1992, sous l'administration Bush Sr., le Congrès des Etats-Unis a adopté la loi Torricelli qui accroit les sanctions contre la population cubaine et leur donne un caractère extraterritorial, c'est-à-dire contraire à la législation internationale.

8. Le droit international interdit à toute loi nationale d'être extraterritoriale, c'est-à-dire de s'appliquer au-delà des frontières du pays. Ainsi, la loi française ne peut pas s'appliquer en Allemagne. La législation brésilienne ne peut pas s'appliquer en Argentine. Néanmoins, la loi Torricelli s'applique pour tous les pays du monde.

9. Ainsi, depuis 1992, toute embarcation étrangère – quelle que soit sa provenance – accostant à un port cubain se voit interdire l'entrée aux Etats-Unis pendant six mois.

10. Les entreprises maritimes opérant dans la région privilégient le commerce avec les Etats-Unis, premier marché mondial. Cuba, qui dépend essentiellement du transport maritime en raison de son insularité, doit payer un prix bien supérieur à celui du marché pour convaincre les transporteurs internationaux de livrer de la marchandise sur l'île.

11. La loi Torricelli prévoit également des sanctions pour les pays qui apportent une assistance à Cuba. Ainsi, si la France ou le Brésil octroient une aide de 100 millions de dollars à l'île, les Etats-Unis diminuent leur aide à ces nations à hauteur du même montant.

12. En 1996, l'administration Clinton a adopté la loi Helms-Burton qui est à la fois extraterritoriale et rétroactive, c'est-à-dire qu'elle s'applique pour des faits survenus avant l'adoption de la législation, ce qui est contraire au droit international.

13. Le droit international interdit à toute législation d'avoir un caractère rétroactif. Par exemple, en France, depuis le 1er janvier 2008, il est interdit de fumer dans les restaurants. Néanmoins, un fumeur qui aurait consommé une cigarette le 31 décembre 2007 lors d'un repas ne peut être sanctionné pour cela, car la loi ne peut pas être rétroactive.

14. La loi Helms-Burton sanctionne toute entreprise étrangère qui s'installerait sur les propriétés nationalisées appartenant à des personnes qui, au moment de l'établissement, disposaient de la nationalité cubaine, violant ainsi le droit international.

15. La loi Helms-Burton viole également le droit étasunien qui stipule que les poursuites judiciaires auprès de tribunaux ne sont possibles que si la personne lésée par un processus de nationalisations est citoyen étasunien lors de l'expropriation et que celle-ci s'est déroulée en violation au droit international public. Or, aucune de ces deux conditions n'est remplie.

(à suivre)

Football

La municipalité de Sainte-Suzanne reçoit ses héros, vainqueurs de la Coupe régionale de France

Entouré de son conseil municipal, Maurice Gironcel, Maire de Sainte-Suzanne, a reçu ce lundi 5 novembre 2018, à la salle Rwa Kaf au Bocage, les joueurs et dirigeants de l'AS Sainte-Suzanne, auteurs d'un exploit retentissant en remportant le 27 octobre dernier la première coupe régionale de France de l'histoire du club.



Cette cérémonie solennelle et festive s'est déroulée devant un parterre de supporters, de proches du club de partenaires et d'élus. Avant que le Maire ne remercie les valeureux héros d'avoir porté haut les couleurs de la ville et du Nord-Est de La Réunion, plusieurs intervenants prennent la parole dont le Président du club Max Rayepin.

Ce dernier a avoué avoir vécu, en termes d'émotions et "face à la joie de nos supporters", le plus grand moment de sa "carrière" associative. Il n'a pas manqué de saluer celles et ceux, souvent dans l'ombre, qui ont contribué par "leur apport bénévole" à la victoire mémorable du 27 octobre dernier face à la Tamponnaise.

Pour sa part, le président de la LRF, Yves Ethève, a salué "l'esprit familial de ce club qui compte et qui s'investit en matière de formation", alors que Daniel Pouny, le doyen du club et ancien président

du club dans les années 80, a manifesté autant sa joie que sa fierté d'être Sainte-Suzannois, terre qui porte chance aux champions.

Le soutien marqué de la ville ayant été plusieurs fois souligné, le Maire Maurice Gironcel ne pouvait rester à l'écart des débats. "Bravo à vous tous, qui nous avez fait vibrer. Bravo à vous qui représentez brillamment la ville et qui avez su le faire en portant des valeurs de combativité, de non renoncement. En jouant avec le cœur ! On peut tous être fier du parcours de notre club, qui dispose de l'un des plus petits budgets de la régionale 1".

Son intervention, s'est révélée l'occasion de saluer l'engagement associatif de la ville, que ce soit au niveau culturel, sportif au social. "Le sport est au cœur de la politique de la ville. En dépit de nos moyens limités, nous nous efforçons d'accompagner comme il se doit, le maximum de disciplines et

d'initiatives et également de valoriser par nos supports de communication et nos événements, toute cette énergie sportive. On peut toujours faire mieux... Mais on le fait avec le cœur". L'occasion pour ce dernier de féliciter et remercier la direction de la Vie Sportive et ses agents pour leur implication (horaires décalés, soirées, week-end...).

"Notre engagement dans le sport constitue aussi un vecteur de cohésion sociale dans un contexte de plus en plus difficile. Car le sport est créateur de lien, fédérateur d'unité et elle contribue à transmettre des valeurs telles que le fair-play ou la solidarité", a-t-il poursuivi.

Un engagement qui participe pleinement à la richesse de la commune et de son vivre ensemble. "Par le sport, la culture, les activités périscolaires, nous permettons à tous nos jeunes et à toute la population d'être ensemble. On se retrouve, on partage un moment convivial et on contribue ainsi à notre mieux-vivre ensemble"

Cette rencontre conviviale, après un feu d'artifice surprise, s'est poursuivie autour d'un coquetel offert par la ville. Peu avant l'ensemble des joueurs s'est vu remettre un trophée souvenir par le premier magistrat de la ville Place maintenant au 7e tour de la Coupe de France au cours duquel l'AS Sainte-Suzanne affrontera, le 18 novembre prochain l'équipe de nationale 2 de Sainte-Généviève Sport, en région parisienne dans l'Essonne.

Oté

Si nou téi anparl in pé la dékolonizasyon !

Mi apèrsoi in n'afèr : moin la pankor anparl référandome la spass dann Nouvèl Kalédoni, moin la pankor anparl la mortalité Albert Ramassamy, moin la pankor anparl non pli sak moin la lir dann in l'éditoryal Fridom. Poitan bann z'informasyon i tourn otour d'lo mèm prinsip : lo droi bann pèp pou amenn lo politik zot i shoizi pou zot dann z'ot intéré.

Dann Nouvèl Kalédoni, o bout trant z'ané la vnyabou fé in référandome pou oir si bann moun dann lo péi i vé sansa i vé pa l'indépendans. Lo non la gagné é d'après bann zobsèrvatèr sa lé lozik pars La Frans la mète bann kanak an minorité dann zot prop péi natal é si bann kanak la vote pour, bann kaldosh la vote kont. Si tèlman dann désèrtène provins lo oui i ranport troi kar bann voi, épi dan d'ot sé lo non i ranport troi kar bann voi... Sa lé bon, sa lé solid, sa lé définitif in n'afèr konmsa ? Mi pans pa é nou va oir la suite.

Bien antandi JP Virapoullé la rouv son boite a mansonz konm li néna l'abitid fèr. Pou li mèrsi Albert si La Rényon la pa parti dann shomin l'otonomi pars pou li sa i amenn dann shomin l'indépendans. Mi koné pa kèl sé lo rapor avèk la Nouvèl Kalédoni pars ni diré si shomin l'otonomi la rouvèr, shomin l'indépendans ziska zordi lé anbaré-épi rès dann La Frans sa la pa vréman in bon solisyon. Mi koné pa non pli kosa Albert i vien fèr ladan, pars pou moin li konm Vira, épi d'ot zot la mète La Rényon dann in voi san isi. An touléka pa dann la voi lo dévlopman.

Astèr mi vé anparl lédito fridom. Moin la lir Montrouge la intèrviouv Pierre Vergès é sète-la i di li oi pa ankoï lo l'asanblé unik va ansèrv pou dévlop lo péi. Pou moin, d'après sak moin la konpri dann nout dèrnyé kongré si ni domann rouvèr shomin nout responsabilité sé pou pèrmète anou rényoné amenn in politik i ansèrv nout zintéré. Donk la pa solman in késtyonn lasanblé, sé galman in késtyonn pouvoir pou lasanblé-la amenn anou dann shomin nout dévlopman pa sète la kroisans san dévlopman konm sak ni koné zordi... Mé pétète téi anparl pa la politik nout parti.

Nout parti i vé kant mèm la dékolonizasyon nout péi épi tout l'androï la pankor dékolonizé pou vréman.

Justin